



FICHE DE CHANTIER
à renseigner par l'opérateur habilité
"Gentiane – Filière développement durable",
par son prestataire ou coopérateur

2026

Maître d'œuvre : il s'agit de l'opérateur qui a négocié le chantier

- Nom ou raison sociale :
- N° de Siret :

Parcelle :

- **Nom et code postal de la commune :**
- **Référence cadastrale** de la parcelle ou carte IGN au 1/25000ème avec parcelle identifiée) :
.....
- **Nom et statut du propriétaire de la gentiane :**
Particulier - Exploitant agricole en fermage - Exploitant agricole propriétaire -
Commune - Autre (préciser) :

Ressource et exploitation :

- Contrat écrit avec le propriétaire de la gentiane : OUI - NON
- Dates d'exploitation de la parcelle (*de quand à quand*) :
- Surface exploitée en 2026 (*en ha*) :
- Quantité de gentiane extraite en 2026 (*racine fraîche pesée*) :
- Le chantier est-il terminé ? OUI - NON
- La gentiane a-t-elle été payée ? OUI - NON
- Le propriétaire a-t-il édité une facture ? OUI - NON

Qui est présent sur le chantier ? (*pour chaque arracheur préciser le statut et l'entreprise*)

Arracheur 1 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 2 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 3 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 4 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 5 :

- Nom :
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 6 :

- Nom :.....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 7 :

- Nom :.....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 8 :

- Nom :.....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 9 :

- Nom :.....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Arracheur 10 :

- Nom :.....
- Statut : Salarié – Auto-entrepreneur - Cotisant solidaire – Particulier - Autre
- Raison sociale de l'entreprise :
- N° de Siret :

Autres remarques :

.....

.....

.....

.....

FICHE-DE-CHANTIER : MODE D'EMPLOI

QUI DOIT REMPLIR LA FICHE DE CHANTIER ?	La fiche-de-chantier est à renseigner par le maître d'œuvre du chantier (celui qui a négocié et acheté le chantier auprès du propriétaire). Si le maître d'œuvre n'est pas présent sur le chantier c'est son sous-traitant qui renseigne la fiche (et la lui remet ensuite). Si l'opérateur est une coopérative et que ce sont les arracheurs coopérateurs qui ont négocié le chantier : chaque arracheur qui a participé à l'achat du chantier est maître d'œuvre et doit renseigner sa propre fiche.
QUAND REMPLIR LA FICHE DE CHANTIER ?	Il faut renseigner une fiche-de-chantier par an et par chantier. Les fiches de chantiers doivent être renseignées tout au long de la saison de production.
QUE DOIT-ON EN FAIRE ?	Lors de l'audit de contrôle, toutes les fiches-de-chantiers doivent être présentées par l'opérateur habilité. Il faut donc les centraliser auprès de la structure bénéficiaire de la marque, au plus tard en fin de saison.
QUEL EST SON DEGRE DE CONFIDENTIALITE ?	La fiche-de-chantier est la propriété du maître d'œuvre et ne quitte pas l'entreprise (ou la coopérative). Les données qui y figurent sont confidentielles.
... IL N'Y A PAS ASSEZ DE PLACE....	Si la fiche ne suffit pas à inscrire tous les arracheurs présents il faut utiliser deux fiches.